

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 379

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 9

I. – À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« et 2° »

les mots :

« à 4° ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« conjoint, »

insérer les mots :

« d'un ascendant, ».

III. – En conséquence, supprimer l'alinéa 10.

IV. – En conséquence, supprimer l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à rétablir le champ d'application de levée des protections réalisée au Sénat.